



The Paramedic Association of New Brunswick

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick

Continuing Education Grant Application

The Paramedic Association of New Brunswick is pleased to offer ten (10) grants in the amount of \$100.00 each. The grants are offered, one (1) per month, with the exception of July and August, to active PANB members in good standing and with no regulatory disciplinary action, to attend short courses, symposiums, or other educational sessions that are a minimum of eight (8) hours duration and directly related to the paramedic scope of practice. Should there be months no grants are issued, multiple grants may be issued in subsequent months, the total not exceeding the number of unissued and current month's grants. Unissued grants will not carry into the next calendar year.

The basis of this grant shall be the applicant's financial need, their participation in PANB activities, and their commitment to providing optimum care to the sick or injured requiring healthcare services to maintain or improve their quality of life.

Demande de subvention pour formation continue

L'Association des paramédics du Nouveau-Brunswick a le plaisir d'offrir dix (10) subventions d'une valeur de 100 \$ chacune. Elles sont offertes à raison d'une par mois, sauf en juillet et en août, aux membres immatriculés en règle et n'ayant fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire réglementaire de l'APNB pour assister à des cours courts, à des colloques ou symposiums ou à d'autres séances de formation ayant une durée minimale de huit (8) heures et un lien direct avec le champ de pratique des paramédics. S'il arrive qu'aucune subvention ne soit remise certains mois, il est possible que plusieurs subventions soient accordées les mois suivants, en autant que le total ne dépasse pas le nombre de subventions non attribuées plus celles du mois en cours. Les subventions non attribuées au cours de l'année ne sont pas reportées à l'année civile suivante.

Cette subvention est attribuée compte tenu des besoins financiers de la personne qui en fait la demande, de sa participation aux activités de l'APNB et de son engagement à prodiguer les meilleurs soins possibles aux malades ou aux blessés qui ont besoin de soins de santé pour maintenir ou améliorer leur qualité de vie. Le formulaire à remplir est rédigé au masculin par souci d'espace et de clarté. Il est entendu que le masculin comprend le féminin et vice-versa, sans aucune intention discriminatoire.

Applicant Name / Nom du candidat

Mailing Address / Adresse postale

PANB Registration # /
Enregistrement APNB #

Telephone # / Téléphone #

Email Address / Adresse courriel

Title of Course/Program / Titre du cours / Programme

Cost of Program / Coût du
programme

Cost of Travel / Coût des
déplacements

Cost of Meals / Coût des
repas

Cost of Lodging / Coût de
l'hébergement

Total /
Total

Financial assistance requested from other sources. / Aide financière demandée à d'autres sources.

Source / Target	Amount / Montant	Status / Statut
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Approved / Approuvé <input type="radio"/> Pending / En attente
Source / Target	Amount / Montant	Status / Statut
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Approved / Approuvé <input type="radio"/> Pending / En attente
Source / Target	Amount / Montant	Status / Statut
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="radio"/> Approved / Approuvé <input type="radio"/> Pending / En attente

Date	Signature / Signature
<input type="text" value="2026-02-17"/>	<div style="background-color: #f0f0f0; height: 80px;"></div>

Continuing Education Grants will be awarded at the discretion of the PANB Honours and Awards Committee. A member is limited to a maximum of two (2) grants in one (1) calendar year.

The successful Applicant will be notified by phone and email immediately following the approval of the PANB Honours and Awards Committee. Proof of course registration must be submitted to the PANB Executive Director in order to receive this grant.

APPLICATIONS must be received by 30 days prior to course/program by submit button below or via email info@panb.ca

If no application is received by the 30-day prior deadline and the grant/grants are not awarded, a second (2nd) chance will occur. Late applications can be submitted until the end of the month following the education event. All late applications received will be reviewed and if deemed acceptable, one will be randomly chosen by draw to receive the grant.

Les subventions pour formation continue sont accordées à la discrétion du Comité des honneurs et des prix de l'APNB. Un membre ne peut recevoir plus de deux (2) subventions par année civile.

La personne dont la demande est approuvée par le Comité est aussitôt avisée par téléphone et par courriel. Vous devez nous fournir une preuve de l'enregistrement au Directeur Exécutif de l'APNB avant de recevoir votre bourse.

Les CANDIDATURES doivent être reçues avant 30 jours avant le cours/programme par le bouton de soumission ci-dessous ou par courriel à info@panb.ca

Si aucune demande n'est reçue avant la date limite de 30 jours et que la ou les subventions sont accordées, une deuxième chance sera donnée. Les demandes tardives peuvent être présentées jusqu'à la fin du mois suivant l'activité éducative. Toutes les demandes tardives seront examinées; parmi celles jugées acceptables, une sera choisie par tirage au sort pour recevoir la subvention.